FICHE N°23

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS - FONCTIONNEMENT

OBJECTIF

Soutenir les associations d'anciens combattants dans leur fonctionnement, leurs projets spécifiques ou manifestations

BÉNÉFICIAIRES

Les associations d'anciens combattants ou leurs fédérations et les associations liées à la mémoire de la Résistance ou autres faits de guerre

CONDITIONS / ÉLIGIBILITÉ

Avoir au moins fonctionné l'année antérieure à la demande de subvention

NATURE DES AIDES ACCORDÉES

Subvention pour le fonctionnement général de l'association ou pour une action spécifique (manifestation, commémoration ...)

MODALITÉS

Se reporter à la rubrique Subventions, mode d'emploi

FORMULATION DE LA DEMANDE

- Dossier de demande de subvention à retirer dès le mois d'août de l'année précédente auprès du Bureau des Associations – Hôtel du Département ou à télécharger sur le site Internet du Conseil général www.cg13.fr /Rubrique Cadre de vie
- Tout document permettant d'apprécier l'intérêt du projet, le public concerné, la portée géographique des actions...

CONTACT
Direction de la Vie Locale, de la Vie Associative,
De la Politique de la Ville et du Logement
Service de la Vie Associative / Pôle Soutien Vie Associative
04 91 21 37 61 / 04 91 21 39 17
Hôtel du Département – 52, av. de St-Just – 13004 Marseille